

CONVENTION DE PARTENARIAT L'OUVRE-BOITES, PÔLE SAINT NAZAIRE / COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

ENTRE LES SOUSSIGNES :
_ ENTRE :
La communauté de communes Estuaire et Sillon
dont le siège est situé au 2 Bd de la Loire 44260 Savenay, représentée par M. NICOLEAU Rémy agissant en qualité de Président de la Communauté de communes Estuaire et Sillon.
_ ET
L'OUVRE-BOITES, SCOP SARL A CAPITAL VARIABLE, inscrite au RCS de NANTES sous le
n° 449 989 573. SIRFT: 449 989 573 00059. APF: 7022 7. TVA Intracommunautaire: FR

40449989573, dont le siège social est 20 Allée de la Maison Rouge – 44000 NANTES, dûment représentée par sa Codirection, Madame Elise BELARD ou Monsieur

CI APRES DENOMME « LA COOPERATIVE D'ACTIVITES »

L'OUVRE-BOÎTES 44 Coopérative d'Activités et d'Emploi

Simon CAREIL.

contact@ouvre-boites44.coop www.ouvre-boites44.coop NANTES Le Grand Bain 20 Allée de la Maison Rouge 44000 Nantes 02 28 21 65 10 SAINT-NAZAIRE
Centre d'Initiatives Locales
36-38 Avenue de la République
44600 Saint-Nazaire
02 51 75 13 57



IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

L'Ouvre Boîtes est une coopérative d'activité et d'emploi qui accompagne des entrepreneur-es à la création et au développement de leurs activités dans un cadre sécurisé et coopératif.

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Coopérative d'Activité et d'Emploi Ouvre-Boites, Pôle de St Nazaire, réalisera des réunions d'information et des animations auprès d'un public porteur de projet de création d'activité et d'entrepreneurs de l'Ouvre-Boites, public du territoire de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon.

Cette action est cofinancée par le Fonds Social Européen et la BPI dans le cadre de l'AAP « Entreprendre au Cœur des Territoires » sur la période 2022-2024.

ARTICLE 2: PERIMETRE D'INTERVENTION PENDANT L'ANNEE

Il a été convenu sur l'année 2024 de réaliser 4 réunions d'informations collectives sur la communauté de communes Estuaire et Sillon dont :

- 2 réunions à Saint Etienne de Montluc (dont la participation à la semaine de la création)
- 2 réunions à Savenay

Seront également réalisées sur la communauté de communes, à destination des entrepreneurs du territoire, 3 autres animations dont les dates et lieux sont à définir. Ces animations auront vocation pour les porteurs de projet du territoire de la Communauté de Communes :

- A Bénéficier de rendez-vous individuels (rdv diagnostics, rdv d'accompagnement)
- A organiser des temps d'interconnaissance et d'animation entre pairs

Il est convenu d'anticiper les dates le plus en amont possible pour faciliter l'orientation des porteurs de projet situés sur le territoire de la commune commune

Les réunions d'information pourront être proposées dans des communes autres que Savenay et Saint Etienne, dans l'objectif de couvrir plus largement le périmètre de l'intercommunalité.

ARTICLE 3: OBLIGATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON:

La Communauté de Communes Estuaire et Sillon s'engage à mettre à la disposition de l'Ouvre-Boites, Pôle de St Nazaire, les moyens nécessaires à la bonne exécution de ses prestations et en particulier à :

- Mettre à disposition des salles permettant d'accueillir du public.
- Informer l'Ouvre-Boites des inscriptions prises pour les réunions d'informations et les rendez-vous individuels.

- Communiquer sur les permanences et réunions d'informations collectives réalisées sur les territoires
- Verser une subvention de 1 500.00€

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DE L'OUVRE-BOITES, PÔLE DE ST NAZAIRE :

L'Ouvre-Boites, Pôle de St Nazaire s'engage à mener à bien les animations précisées ci-dessous :

- animation de 4 réunions d'informations dont la participation à la semaine de la création d'entreprise à Lincubacteur – Estuaire et Sillon- Pépinière d'entreprises
- réalisation de 3 permanences sur le territoire
- accueil et accompagnement de nouveaux et actuels porteurs de projet
- animation du collectif local en lien avec les évènements et réseaux locaux
- Mise en valeur du soutien de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon sur tout support de ces actions

Cette information doit s'adresser majoritairement à des porteurs de projet du territoire ou souhaitant s'installer sur le territoire d'Estuaire et Sillon.

ARTICLE 5: RESPONSABILITE

L'Ouvre-Boites déclare être titulaire de toutes les compétences nécessaires à l'exécution de cette convention.

L'Ouvre-Boites déclare être assuré, pour sa responsabilité civile professionnelle, auprès d'une compagnie notoirement solvable, pour tous les dommages matériels et immatériels consécutifs à l'exécution des interventions (police MACIF n° 9303508).

ARTICLE 6: DUREE DU PARTENARIAT

Le partenariat est entendu sur l'exercice 2024, il débute à la signature de la convention et se terminera au 31.12.2024

ARTICLE 7: MONTANT DE LA SUBVENTION

Le montant de la subvention annuelle est fixé à <u>1 500 €</u>.

(Déplacements compris)

Les règlements seront effectués par virement administratif sur le compte de L'OUVRE-BOITES 44 – Crédit Mutuel – 15749 36023 00010615601 74

FAIT EN 2 EXEMPLAIRES ORIGINAUX

A SAVENAY Le 22/04/2024

SIGNATURE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	SIGNATURE DE LA COOPERATIVE D'ACTIVITE ET D'EMPLOI
POUR LA COMMUNANUTÉ	
DE COMMUNES ESTUAIRE ET SIILLON	POUR L'OUVRE-BOITES 44
	précédée lu et approuvé
NOM, PRENOM ET QUALITE DE CHAQUE SIGNATUAIRE	
précédée de la mention de la mention lu et approuvé	